

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 15 janvier 2026

Etaients présents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOUP, Florent GIBAULT, Nadine WIERZBICKI, Christine AUDE, Sophie LATROMPETTE, Lucie BERTHELOT, Pascal WIERZBICKI, François PETORIN, Cyril CHAT, Cyril REMAUD , Marie-Reine MASSON, Thierry BAUDRY.

Les pouvoirs :

Aucun.

Excusés :

Jocelyne CONSTANTIN, Patrice VIAUD.

Etaients absents :

Jean-Marie BERTAU, Cédric MOREAU.

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Nadine WIERZBICKI

Début de séance 20 h 02

- MCB : le quorum est atteint. Peut-être le dernier conseil, si on peut quand même en faire 1 sur février, on verra.

1 - Approbation du Procès-Verbal du CM du 16 décembre 2025 :

- MG : je voudrais vous dire pour ce conseil, au niveau administratif, effectivement la feuille de présence n'est pas faite, il y a peut-être des documents qui manqueront, nous vous les fourniront, mais ce qu'il faut savoir c'est que l'on n'a pas le personnel en face, on les utilise pour d'autres problèmes, donc c'est nous qui faisons.

- MCB : pour l'approbation du PV du 16.12.2025 est-ce qu'il y a des remarques ?

Contre :

Abstention : 2

Pour : 12

2 - Convention d'identification de stérilisation des chats errants :

- PW : contrairement aux allégations d'une certaine personne du Plénisseau, je suis désolé en 2025 on avait signé la convention, qui est toujours valable jusqu'au mois de mars 2026, il est temps d'autoriser Mme le Maire à proroger cette convention. Je vous rappelle que la loi demande aux

communes de trapper les chats errants lors de campagnes diffusées par arrêté municipal, pour que les gens dans les secteurs concernés, puissent mettre leurs chats domestiques à l'abri. Bien évidemment, ensuite de rechercher une éventuelle identification du chat qui a été trappé, de le rendre au propriétaire s'il est identifié. Ensuite, les chats non identifiés, c'est-à-dire les chats errants, la commune les emmène chez le vétérinaire, qui est désigné par l'association. L'association prend en charge la stérilisation, autant dire que c'est ce qui est le plus coûteux et l'identification est à la charge de la commune, puisque le chat va appartenir à la commune. Une identification coûte 33 €, une stérilisation pour une femelle coûte une centaine d'euros, ensuite on doit relâcher les chats stérilisés sur les lieux de la capture, c'est-à-dire que l'on ne fait pas cesser les nuisances, contrairement à ce que peuvent penser certaines personnes, on est obligé, selon le code rural, de relâcher le chat sur les lieux de la capture et il devient ce que l'on appelle un "chat libre". On a augmenté un petit peu le budget, il est passé à 400 € par an, donc ces 400 € correspondent aux identifications.

- MCB : ça fait un peu plus d'une dizaine de chats

- PW : et dans la convention, il est stipulé que l'on s'engage à aider l'association à trouver des adoptants, il se peut que le chat errant, s'il n'est pas vraiment sauvage, car un chat sauvage c'est compliqué à domestiquer. Si par exemple, il a été habitué à être nourri par les gens qui habitent dans le coin, la jurisprudence dit que : "si on nourrit un chat on en assume la responsabilité, c'est-à-dire qu'il devient la propriété de la personne qui le nourrit".

- MG : sauf que ça, ça n'arrive jamais !

- PW : autre chose, depuis 2002 l'identification des carnivores domestiques est obligatoire et ça malheureusement ce n'est pas trop respecté.

- MG : ce qui est dommageable pour les chats, c'est qu'un jour on va arriver à un stade où ils auront des désagréments autres que les associations, les vétérinaires et la commune, parce que quand il y a trop de chats ce n'est pas bon. Ça tue les petits gibiers et ça détruit la faune sauvage, on tue les renards et les chats vont subir le même sort, s'ils sont à plus de 500 m des maisons.

- PW : il faut savoir que normalement un chat errant a une durée de vie entre 3 et 5 ans, par contre si on lui donne à manger et qu'on l'entretient, il va vivre comme un chat domestique et en plus il va être attiré et il faut savoir qu'une femelle peut mettre bas 3 fois par an. Un jour ou l'autre, ça risque dans certains secteurs de la commune, de devenir une nuisance, c'est le problème.

- MCB : dans les faits pour certains, il faut qu'on ait une personne qui veuille bien trapper les chats, même si on a des agents équipés.

- PW : on peut dire que plus de 80 % de nos trappages, sont fait sur le Plénisseau, pour la bonne et unique raison, c'est qu'il y a quelqu'un qui s'entête à nourrir les chats errants et malgré les différents et nombreux rappels qui lui ont été fait, il n'y a rien à faire. J'espère que la nouvelle équipe lui fera entendre raison.

- CC : nous avons quelqu'un sur le village qui est dévoué et qui prend le temps de s'en occuper

- MG : et qui était référente.

- CC : s'il n'y avait pas cette personne-là,...

- PW : mais elle ne veut plus le faire.

- CC : elle ne veut plus parce qu'elle en a ras le bol.
- PW : on avait trouvé une dame au Plénisseau, très dévouée, qui nous les emmenait à la clinique vétérinaire, qui se trouve à Courson (17). Pourquoi Courson ? Pour ceux qui n'étaient pas là en 2023-2024, c'est la clinique qui consent des prix défiants toute concurrence à l'association, ils divisent presque les prix par 2. On a essayé de trouver d'autres vétérinaires, sur Surgères... non, ils veulent appliquer le prix et une stérilisation de femelle c'est plus de 130 €.
- MCB : il faut que le vétérinaire soit conventionné avec l'association.
- PW : donc les seules, ce ne sont que des femmes, qui souhaitent travailler avec cette association c'est la clinique de Courson. Donc, cette dame consentait à trapper les chats, à les emmener et les rechercher à Courson, c'était bien, sauf qu'elle en a eu assez. Malgré tous les chats que l'on a fait stériliser, on a toujours ce problème et on a vu il y a peu de temps des petits.
- MCB : elle ne le fait plus depuis cette année, donc cette année on n'a rien dépensé sur les chats errants, alors que l'on a la convention.
- MRM : ça veut dire que c'est quelqu'un de la commune qui va le faire ou...
- MCB : c'est délicat d'aller trapper les chats. Il faut savoir où ils sont, il faut placer la cage, il faut surveiller la cage matin et soir, nous n'avons pas d'agents qui sont tenus à ne faire que ça. Oui on va poser les cages, mais si on n'a pas quelqu'un en appui sur le village...
- MG : la personne est malade, en plus.
- PW : je me souviens de 2 ou 3 chats qu'on avait trappés qui étaient mauvais comme la teigne et il avait fallu acheter des gants anti transpercement.
- CC : elle est malade et en plus il y a des voisins qui ne sont pas très reconnaissants.
- MG : il faut savoir aussi, qu'elle récupérait les petits chatons, elle s'en occupait, elle les plaçait, mais maintenant elle a tout abandonné. Le problème est que l'on n'a personne pour la remplacer sur ce sujet-là, par contre on a des gens qui râlent.
- PW : est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? en sachant que l'on fait ça avec eux depuis longtemps et que ça marche très bien
- MCB : c'est mis en place sur la commune, après s'il y a des personnes qui ne sont pas satisfaites en pensant que l'on ne fait rien, on a l'outil pour, mais c'est vrai que concrètement, si on n'a pas l'appui de quelqu'un sur le village, on ne peut pas le traiter correctement. Souvent on nous dit : "vous ne comprenez pas, ils rentrent dans notre véranda et ils font caca", oui, mais un chat identifié et stérilisé, ça ne va pas lui passer l'envie de caca.
- CC : surtout s'il est relâché sur le lieu de capture
- PW : et ça c'est ce que nous impose le code rural
- MCB : l'idée était aussi, un moment, d'enlever les gamelles qui étaient sur la petite place, oh la la , dès qu'on touche à ça, c'est tout juste si on ne prend pas 2 cartouches mais presque. Il y en a qui veulent les garder et d'autres qui n'en veulent plus, mais on ne fait jamais rien. Donc on peut mettre la convention à nouveau en place pour l'année prochaine, puisque celle-là elle est valable jusqu'à fin mars 2026, c'est pour faire un engagement sur l'année suivante.

Contre : 2 Abstention : 1 Pour : 11

3 - Proposition nouvelle pour véhicule technique : Tracteur-Broyeur :

- MCB : le mois dernier, on a parlé du tracteur et du broyeur pour lesquels les agents techniques ont fait savoir qu'ils étaient en panne, il y avait une proposition qui avait été faite pour une location-bail sur une durée de 36 mois avec des loyers que je vous ai réindiqué dans la préparation, où sur cette idée-là, je ne voulais pas aller car je ne voulais pas engager le prochain conseil municipal sur des frais qu'il faudra assumer de toute manière, qui sont quand même conséquents. On avait ajourné la délibération, et on s'est renseigné sur une autre alternative. J'ai contacté une première société qui me disait oui on fait, finalement après s'être renseigné auprès des agents, s'ils ont dit non le tracteur est trop gros ainsi que le broyeur, finalement ces gens-là m'ont orienté vers la société MT Elagage de CABARIOT (17). J'ai pris contact avec la personne, qui a recontacté l'agent technique et ils ont rendez-vous lundi matin prochain. Il m'a donné un ordre de prix, il a bien le matériel qui convient, il peut pratiquer ce genre de broyage, il va définir un peu plus précisément en terme d'horaire, il va faire un devis. Là, c'est juste à titre de renseignement, il n'y a pas de délibération à prendre là-dessus, c'est du fonctionnement de toute façon. Pour donner une idée, ils travaillent à l'heure ou à la demi-journée, on peut appeler ponctuellement, il n'y a pas besoin de faire un planning bien serré. Pour une demi-journée c'est entre 290 € et 340 €.

- ? : il n'a pas dit les tarifs horaires ?

- MCB : non, comme il vient de CABARIOT, il pensait que ce serait préférable pour lui de venir pour une demi-journée que de venir pour 1 heure. Là, il vient lundi car il a un chantier sur CRAM-CHABAN.

- CC : justement, il n'y a pas des prestataires plus proches dans les environs ?

- MCB : c'est surtout avec du gros matériel, là il faut un mètre de large, après ce sont de gros tracteurs qui sont devant...

- CC : je sais qu'il y a quelqu'un sur Vallans qui fait ça.

- MCB : on peut toujours noter les coordonnées et voir pour un prix. On notera le prix dans le dossier mais on sait que l'on a une alternative

- CC : je sais qu'il travaillait pour la commune de VALLANS, il a fait la commune de LA ROCHENARD.

- MCB : voilà les éléments que j'ai eus, car je ne l'ai eu qu'au téléphone.

4 - Délibération de principe sur la Protection Sociale Complémentaire-Participation Employeur :

- MCB : au conseil d'octobre 2025, on a validé le fait que pour la Santé, la commune partait sur 18 € pour les risques Santé et 10 € pour la Prévoyance. Pour rappel, avant on avait 11 € et 8 € par mois et on n'avait pas cette obligation d'être au-dessus de 15 € et 10 €. La loi dit que l'on doit être au minimum de 15 € pour la Santé et de 10 € pour la Prévoyance, donc en octobre on a défini de mettre 18 € pour la Santé et 10 € pour la Prévoyance. C'est parti fin décembre 2025 au

Centre de Gestion pour passer au Comité Technique CST, le retour est défavorable à l'unanimité. Il faut le représenter, renvoyer une saisine et au bout de la 2^{ème} saisine le CST encore une fois, va dire qu'il n'est pas d'accord, mais après, nous on fait ce que l'on veut et on dira que c'est 18 € et 10 €.

- MRM : on peut avoir la raison pour laquelle ils disent non ?

- MCB : parce que pour eux ce n'est pas suffisant

- MRM : d'accord

- MCB : c'est comme ça. On n'a pas à revoir le montant, on reste bien sur 18 € et 10 €, mais dans la forme on dit que c'est une délibération de principe, parce que la prochaine saisine est pour le 3 février 2026, il faut que nous envoyons notre dossier avant le 25 janvier 2026, mais entre les 2, nos agents non pas adhérents à ce régime-là

- MG : puisqu'ils devaient adhérer au 1^{er} janvier 2026

- MCB : comme tout cela ne s'est pas mis en place, ils ne peuvent pas adhérer, donc on fait une délibération de principe pour dire que nous ne changerons pas d'idée et c'est comme ça que ça va se passer, mais les agents pourront adhérer à la Prévoyance-Santé sur la période qui leur manque, du 1^{er} au 15 ils n'ont pas été couverts. Si on attend trop tard ils ne pourront pas faire une rétroaction au 1^{er} janvier 2026, alors qu'en le faisant maintenant ils pourront récupérer cette période-là où ils ont été absents ou malades.

- MG : le Centre de Gestion s'est positionné pour dire qu'ils agissaient auprès de la NNT et ROLIANTE pour faire la rétrocession

- MCB : voilà l'idée de la délibération, c'est pour ça qu'on l'appelle "de principe" c'est pour favoriser l'adhésion des agents au système, avec les montants que l'on a choisis.

Contre :

Abstention :

Pour : 14

5 - Tenue de bureaux de vote :

- MCB : les élections sont toujours le 15 mars 2026, pour l'instant on n'entend pas parler d'autres élections, on l'a entendu en début de semaine, mais ce n'est plus d'actualité. Ce sera dans cette salle-là, on va mettre un peu de fléchages pour que les gens repèrent bien où se trouve l'annexe de la mairie. Il va être proposé de faire 2 tables de vote, de 3 personnes. Il faut maintenant que l'on se positionne sur les créneaux horaires de la permanence. Selon vous, est-ce qu'il vaut mieux faire des permanences de 2 heures ou de 2 heures 30 par personnes ? Nous on faisait des permanences de 2 heures 30, car plus on multiplie le nombre, plus il faut être nombreux.

- FG : normalement on devrait être le double, s'il y a une autre liste ?

- MCB : nous, plus les colistiers. On peut déjà se positionner ou alors on vous l'envoie et vous proposez des créneaux, il faut laisser de l'espace aux colistiers, parce que la ou les listes devront me proposer des accesseurs titulaires et suppléants au niveau du vote et vérifier que tout se passe bien et qu'ils participent, donc il y aura des trous où il faudra faire de la place à d'autres. Comment voulez-vous que l'on procède, on vous l'envoie par mail ?

- CC : en terme de localisation, pourquoi ne pas faire 1 bureau ici et 1 bureau à la salle des fêtes ?
- MCB : parce que ce n'est plus autorisé. La salle des fêtes était autorisée quand on n'avait pas de lieu comme celui-ci défini mairie, maintenant c'est défini mairie, on le fait là, on ne le fait plus dans les communes nouvelles car il n'y a plus de secrétariat, on les avait déjà enlevés pour les dernières élections. Il faut rester là et se mettre sur 2 tables, il faut penser qu'entre 10 heures et 13 heures c'est là où il y a le plus d'influence, comme ça on ne perd pas de temps. Les feuilles que je vous ai remises sont le calendrier électoral, c'est à la fois pour ceux qui sont en place et pour ceux qui posent des listes.
- PW : il faut que tu y sois ou ton adjoint, il faut obligatoirement qu'il y ait un des 2.
- NW : il faut qu'ils soient là à l'ouverture et à la fermeture des bureaux.
- PW : le secrétaire doit être au bureau de vote le matin et à la fermeture, ainsi que les assesseurs titulaires. C'est obligatoire qu'il y ait au moins le président ou le vice-président, donc ceux qui n'ont jamais tenu de bureau de vote ne sont jamais seuls.
- MCB : on refait ce planning au propre et au fur et à mesure on complétera.

6 - Point sur le personnel :

- MCB : dans le personnel technique, ils sont au nombre de 3. On a un agent qui est en arrêt et qui reprend lundi. Le personnel d'entretien, on a 2 agents, dont une qui va passer son concours de la fonction publique le 22 janvier. Le personnel école et cantine, il y a 3 agents, mais il faudrait qu'on trouve quelqu'un pour un 12 heures en garderie, pour compléter l'équipe de la garderie quand il y a beaucoup d'enfants, donc si vous connaissez quelqu'un qui voudrait le faire, c'est de 7 h 30 à 8 h 50 et 16 h 30 à 18 h 30, lundi, mardi, jeudi, vendredi. Cette personne ne sera pas seule, elle sera en compagnie des 2 personnels communaux ATSEM et animatrice. C'est vraiment pour un complément d'équipe.
- MRM : je vais en parler à une amie qui pourrait
- MCB : oui, pourquoi pas ! Le personnel administratif, il y a 3 agents, notre agent principal toujours absent pour maladie, il doit reprendre le 26 janvier. Nous avons actuellement 2 secrétaires qui sont là en intérim, 1 qui fait 3 heures et l'autre qui fait 5 heures et qui sont présentes le mercredi après-midi, donc hier on a traité les payes, les factures qui sont en attente de la fin 2025. Elles reviennent la semaine prochaine, on a ce service qui nous aide bien.
- MG : on a l'aide de SOLURIS qui gère l'informatique et on en a besoin
- MCB : ça tourne comme ça et l'agent d'accueil qui est en disponibilité pour raison personnelle à compter du 12 janvier, pour 3 mois, qui est remplacée déjà par quelqu'un qui travaille le même temps et qui a les mêmes fonctions. Nous avons aussi un autre agent au secrétariat.
- MG : ce n'est encore pas évident. Je ne dirais pas que c'est la panacée
- MCB : nous avons aussi le cuisinier

Tour de table :

- MCB : l'incident transport scolaire. Je ne sais pas si tout le monde a eu l'information. Mardi soir de cette semaine, le car qui part sur le circuit USSOLIERE, THORIGNY, PRIAIRES, a pris ses enfants à l'arrêt de l'école à 16 h 30 et en entrant dans Ussolière par la route de Prissé, un projectile à traverser la vitre du bus. Ça n'a pas blessé les enfants, l'accompagnatrice a demandé aux enfants de se détacher et de se coucher dans le couloir du bus, où elle s'est couchée même dessus. Il y avait 8 enfants de maternelle au CM1, plus de filles que de garçons, car les garçons étaient restés pour jouer au foot. La conductrice ne s'est pas arrêtée à l'instant T, elle a continué à rouler tranquillement jusqu'à l'arrêt de bus suivant à USSOLIERE, à l'arrêt elles ont constaté qu'il y avait un impact, la conductrice a fait le choix de continuer tranquillement son parcours jusqu'au terminus à PRIAIRES, pour laisser tous les enfants auprès des parents au fur à mesure et que l'atmosphère se calme un peu, donc là j'ai été contactée, je les ai rejoints à PRIAIRES, j'ai appelé tout de suite la gendarmerie. Là-dessus, les enfants ont été repris par les parents, la gendarmerie est venue ainsi que la police technique et scientifique, on a dû fermer le bus pour que personne n'approche. Quand je suis arrivée à PRIAIRES il était 17 h 10, parce que le bus arrivait juste, il avait vraiment pris le temps de faire son cheminement, tout le temps du trajet, les enfants ont bien encaissé le choc, ils n'ont pas pleuré, ils ont été mignons, après quand ils voyaient les parents ils craquaient, ce qui est normal. Mardi soir, j'ai tout de suite appelé la directrice de l'école, pour lui signaler qu'il y avait 8 enfants qui avaient été choqués, elle a tout de suite pris contact avec sa hiérarchie et ils proposaient le soir même, un psychologue scolaire pour ce matin et demain matin au niveau de l'école. Par d'autres biais, je sais que les parents des enfants vont être entendus par la gendarmerie pour savoir s'ils déposent plainte ou pas et en même temps le procureur a proposé une cellule de crise. Tout se met autour des enfants.

- PW : l'accompagnatrice et la conductrice vont être prises en charge aussi par la cellule psychologique.

- MCB : sur le moment l'accompagnatrice et la conductrice ont bien réagi. Tous les services que ce soient les gendarmes, la CAN, les transports SARRAZIN, tout le monde a félicité le réflexe qu'elles ont eu de ne pas s'arrêter sur la route immédiatement, de coucher les enfants, elles ont fait un gros travail. Ce soir, j'apprenais pour le CM1 qui était présent, que Béatrice a demandé à cet enfant d'aider à défaire les ceintures des plus petits, donc on va essayer de lui faire un petit diplôme, quelque chose de valorisant pour le remercier de son action auprès de ses camarades pour l'aide qu'il a apportée.

- CA : donc il y a une enquête en cours, là ?

- MCB : oui, il y a une enquête en cours

- MG: faire aussi un petit geste au regard de l'agent d'entretien et de la conductrice, car elles ont su garder leur sang froid

- MCB : oui, jusqu'au bout. J'ai été appelée juste avant de venir par la NR et le Courrier de l'Ouest, je ne savais rien et je leur ai dit qu'il y avait une enquête en cours et ne vous étalez pas trop, car certains des parents ont dit à leurs enfants que c'était un caillou, une branche, ils ne

pouvaient pas dire qu'on a tiré sur le bus, tout de même. Un peu de respect, encore une fois, pour les familles.

- MG : sachez que dans le prochain COMMUN'INFO, il y a un article qui s'appelle "prenez le bus"

- MCB : ben oui, j'avais expliqué la fois dernière que les parents inscrivent leurs enfants au bus, mais ils ne les mettent pas au bus. Après TANLIB compte les enfants présents à l'entrée du bus et à la sortie et quand il n'y a pas le nombre, au bout d'un moment il n'y a plus de ligne. Ça y est la ligne pour aller au lycée à partir de Priaires est relancée. Ils l'ont remise cette semaine pour 3 enfants, ils ont dit : "surtout tenez les 3 enfants", j'ai sensibilisé les familles en leur disant : "surtout vous ne faites pas de loupé, vous mettez les enfants dans le bus pour que l'on puisse conserver le bus". Pour l'instant ça fonctionne, c'est pour cela que j'ai fait cet article "prenez le bus", là, ça tombe mal. La CAN a aussi fait un mot aux parents sur ce qu'il s'est passé, sur l'événement et ce matin dans le bus il y avait un responsable des transports qui était présent aussi pour parler avec les enfants. La première question c'était : "mais où est Nadine" ? Elle n'était pas là parce que les conducteurs tournent, mais elle sera là ce soir. L'autre question : "est-ce que la vitre, elle est dure" ? C'était plus les mamans qui étaient larmoyantes, alors que les enfants montaient dans le bus, c'était reparti pour eux. Voilà l'événement encore particulier de Val du Mignon. A la CAN ils me disaient qu'en termes de transport en 10 ans, ils ont eu des projections de pierres dans les quartiers prioritaires, mais ils n'avaient jamais eu ça.

- PW : le principal c'est qu'il n'y ait pas eu de dommage corporel

- MCB : voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a des choses à faire remonter ? Je ne sais pas si ce sera le dernier conseil ou pas, parce que j'entends les collègues dire qu'ils en feront encore 1 tout début février, notamment pour certains, pour voter le budget. Moi, je ne touche pas au budget, car je n'aimerais pas arriver et me dire : "je subis le budget des autres". On peut faire le budget, mais par principe, je ne veux pas le faire pour les autres, quand on arrive dans une mairie, c'est quand même le budget qui commence à donner un peu l'histoire de la commune, par rapport à ses dépenses, par rapport à ses fonctionnements, c'est bien de prendre une première lecture.

- FP : ils auront le délai pour voter le budget ?

- MCB : ils auront jusqu'à fin avril pour voter le budget. Souvent les premières années, c'est plutôt un budget de fonctionnement. Chacun en fait l'interprétation qu'il veut, moi je ne veux pas faire pour les autres.

Questions diverses :

- MCB : le CME nous pouvons parler de leur animation.

- LB : les enfants du conseil municipal des enfants organisent une journée intergénérationnelle avec l'envie de mettre en vente goûter et boissons et les recettes seront attribuées à une association qu'ils ont choisi qui s'appelle "ETOIL'CLOWN". C'est une association qui est à l'hôpital de Niort pour distraire dans les couloirs et dans les chambres des enfants, des personnes âgées, pour leur redonner le sourire l'espace d'un instant. Ils ont choisi et présenté leur association, pourquoi cette association, ils ont fait une présentation que vous pourrez voir sur le site internet

" ETOIL'CLOWN.fr", ils ont voté pour cette association-là aussi parce qu'elle était locale. Je suis rentrée en contact avec eux pour voir s'ils pouvaient nous rejoindre pour le prochain conseil et pourquoi pas le jour de la vente pour faire une apparition et voir comment on peut collaborer avec eux. Cette journée se déroulera le 7 mars 2026 après-midi. Je pense que ça débutera vers 14 h 30-15 h 00.

- MG : j'ai l'article pour le journal

- MCB : on peut accueillir à partir de 14 h 30, le 7 mars 2026, salle Parisette. Ils ont participé aux vœux ,ils étaient mignons, 3 d'entre eux ont pris la parole. Autre chose ?

- PW : il faut dire qu'on a des enfants qui sont extrêmement motivés. Les 3 ordres nationaux que sont la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite et l'Ordre des Palmes Académiques organisent chaque année avec différents établissements scolaires, ça peut être des lycées, des collèges ou des écoles primaires, une opération qui s'appelle "vivre les Ordres Citoyens". L'idée est de dire aux élèves concernés quelles sont les valeurs et les objectifs de ces 3 Ordres et de leur demander de créer leur propre Ordre et de créer une médaille, avec leur valeur à eux. Cette année on a décidé de faire ça dans les écoles primaires et se sont portés candidats l'école de Mauzé, l'école de Sansais et l'école d'Usseau, c'est la classe de Mélanie, CM1-CM2, ils ont fait un travail remarquable. Je le pilote au niveau de l'Ordre National du Mérite, c'est un camarade de Sansais pour la Légion d'Honneur et le président des Palmes Académiques de Niort qui pilote avec nous. C'est sur le thème de l'écologie, la médaille sera faite en bois avec le concours du lycée du travail sur bois de Surgères, c'est eux qui nous réaliseraient les médailles. A la fin de l'année scolaire attendez-vous qu'il y ait une manifestation avec nos élèves d'Usseau, je vous signale que ce sont eux qui ont le mieux travaillé, je n'en étais pas peu fier, Mélanie est vraiment au top.

- MCB : c'est bien ça ! Y-a-t-il d'autres infos ? Merci à tous.

Fin de séance : 21 h 01

secrétaire de séance :

WIERZBICKI Nadine